

**Commune de MONTHAULT**  
**Arrondissement FOUGERES- VITRE**  
**Département Ille et Vilaine**

**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 Février 2018**

L'an deux mille dix-huit le 5 février à 12 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

*Date de convocation : 30 janvier 2018*

*Nombre de Conseillers :      En exercice :      11*  
*Présents :            09*  
*Votants :            09*

**Présents** : M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, Mme Monique BARBELETTE, M Gérard COUASNON, M Lionel GENEVEE, M Sébastien CHESNEL, Mme Ludivine SAUVE, Mme Monique JAMES, Mme Denise THEBAULT.

**Absents** : M Jean-François NIVLET, Mme Christine FRETAY

M Stéphane CHARBONNEL, est nommé secrétaire de séance.

---

➤ **008/2018 - Droit de préemption – vente parcelles cadastrées A 1002, A 1488, A 1491, A 1490, A 1492, A 1493, A 1017, A 1489**

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier de Christophe BARBIER Notaire à Fougères, concernant les ventes des parcelles cadastrées

A 1489 située au 2 rue des écoles d'une superficie de 937 m<sup>2</sup>

A 1002 située au 4 rue des écoles d'une superficie de 45 m<sup>2</sup>

A 1017 située au 2 rue La cour guittier » d'une superficie de m<sup>2</sup>

A 1492 située au 1 rue La cour guittier d'une superficie de 31 m<sup>2</sup>

A 1490 située au 1 rue La cour guittier d'une superficie de 109 m<sup>2</sup>

A 1493 située au 1 rue La cour guittier d'une superficie de 437 m<sup>2</sup>

A 1488 située le bourg d'une superficie de 38 m<sup>2</sup>

A 1491 située le bourg d'une superficie de 1 441 m<sup>2</sup> appartenant au Consort GOUIN

- propose que la commune n'exerce pas son droit de préemption pour ces ventes.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, valident cette proposition de ne pas exercer le droit de préemption de la commune pour ces ventes.

Le Maire

Roger BUFFET

